



Traité Erkhin

Michna 5 - Chapitre 2

אין פּוֹחֲתִין מִשְׁשֶׁה טְלָאִים הַמְבַקְרִין בְּלִשְׁכַּת הַטְּלָאִים,
כְּדִי לְשַׁבֵּת וּלְשַׁנֵּי יָמִים טוֹבִים שֶׁל רֵאשׁ הַשָּׁנָה;
וּמוֹסִיפִין עַד לְעוֹלָם.
אין פּוֹחֲתִין מִשְׁתֵּי חֲצוּצְרוֹת,
וּמוֹסִיפִין עַד לְעוֹלָם.
אין פּוֹחֲתִין מִתְּשֻׁעָה כְּנֹרוֹת,
וּמוֹסִיפִין עַד לְעוֹלָם.
וְהִצְלִצֵּל לְבַד:

[On ne garde] pas moins de six agneaux qui [ont été] inspectés [pour déceler leurs défauts] dans la Chambre des Agneaux (lishkatHatélaïm), [ce qui est] suffisant pour [les offrandes du] Chabbat et pour les [deux] jours de fête de Roch Hachana [qui peuvent survenir à côté]. Et on peut ajouter [des agneaux inspectés] jusqu'à un [nombre infini]. On ne joue] pas moins de deux trompettes [et pas moins] de neuf lyres [dans le Beth HaMikdash], et on peut en additionner un [nombre infini]. Et la cymbale [était jouée] seule, [et aucune ne peut y être ajoutée].



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions